

L'an deux mil dix sept, le vingt sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 21 février 2017.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, M. BESNIER Claude, Mme PINEL Sylvette, MM. MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, ACOU Christine.

Absents excusés : M DUBOIS Christophe, Mme CLÉMENT Françoise.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, M. ROBIN Thierry est nommé secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017. Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire. Néant

04. Comptes administratifs de l'exercice 2016.

a) Budget Principal.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BOUCHER Daniel, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section de fonctionnement</u>			
Opérations de l'exercice	515 505,48 €	556 982,87 €	41 477,39 €
Résultat antérieur		198 892,97 €	198 892,97 €
Total	515 505,48 €	755 875,84 €	240 370,36 € Excédent
<u>Section d'investissement</u>			
Opérations de l'exercice	291 389,26 €	323 525,05 €	32 135,79 €
Résultat antérieur	81 786,75 €		-81 786,75 €
Total	373 176,01 €	323 525,05 €	-49 650,96 € Déficit
Résultat global			190 719,40 € Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2016 en investissement	12 375,00 €		
Résultat définitif			178 344,40 € Excédent

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

b) Budget Annexe – Assainissement.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BOUCHER Daniel, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section de fonctionnement</u>			
Opérations de l'exercice	7 066,24 €	14 415,61 €	7 349,37 €
Résultat antérieur		10 679,35 €	10 679,35 €
Total	7 066,24 €	25 094,96 €	18 028,72 € Excédent
<u>Section d'investissement</u>			
Opérations de l'exercice	1 799,36 €	6 892,71 €	5 093,35 €
Résultat antérieur		21 971,93 €	21 971,93 €
Total	1 799,36 €	28 864,64 €	27 065,28 € Excédent
Résultat global			45 094,00 € Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2016	Néant		
Résultat définitif			45 094,00 € Excédent

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

### c) Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BOUCHER Daniel, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale (dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2017) qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section de fonctionnement</u>			
Opérations de l'exercice	72,00 €	139,86 €	67,86 €
Résultat antérieur		503,70 €	503,70 €
Total	72,00 €	643,56 €	571,56 € Excédent
<u>Section d'investissement</u>	néant		
Résultat global			571,56 € Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2016	néant		
Résultat définitif			571,56 € Excédent

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

- Décide du transfert de l'excédent constaté au 31 décembre 2016 de 571,56 € vers le budget principal de la commune d'Avoise.

### 05. Comptes de gestion de l'exercice 2016 relatifs au budget principal, au budget annexe Assainissement et au budget du CCAS.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes de gestions dressés par le Receveur,

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution de budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 06. Affectation du résultat de l'exercice 2016. Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titres des exercices antérieurs : 198 892,97 €

- au titre de l'exercice arrêté : 41477,39 €

soit un résultat à affecter de : 240 370,36 €

Considérant le besoin de la section d'investissement :

- solde d'exécution hors restes à réaliser : - 49 650,96 €

- solde des restes à réaliser : - 12 375,00 €

soit un besoin de financement de : 62 025,96 €

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de 2016 :

- 1068. en investissement, Excédents de fonctionnement capitalisés : 62 025,96 €

- 002. en fonctionnement, Excédent reporté : 178 344,40 €

### 07. Préparation du budget 2017.

Le Conseil Municipal examine le projet du budget de la commune qui sera soumis à l'approbation des élus lors de la prochaine réunion. Les travaux suivant pourront être prévus en section d'investissement, en fonction des disponibilités financières : aménagement des stationnements rue de Champgaillard ; cimetière : clôture et aménagement du jardin du souvenir ; travaux de voirie ruelle de l'église et place de l'église ; city stade.

#### 08. Subventions 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale Avoise Animations	550 €
Foyer des Retraités	150 €
Pétanque Avoisienne	185 €
Ass.Pêche Parcé-Avoise	250 €
Les Randonneurs	230 €
Avoise Loisirs Créatifs	250 €
Union Nationale des Combattants Parcé-Avoise	120 €
ARA (Rucher Avoisien)	265 €
SSIAD du Bocage Sabolien	150 €
Croix Rouge Française	100 €
Solidarité Paysans 72	100 €
Ensemble Musical Crescendo (pour participation commémoration 8 Mai)	100 €
Maison Familiale Rurale Coulans-sur-Gée	60 €
Maison Familiale Rurale Bernay-en-Champagne	20 €
CFA Chambre de Commerce et d'Industrie	20 €
CFA Coiffure de la Sarthe	20 €

#### 09. Indemnités de fonction des élus suite modification de l'indice brut terminal.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul de ces indemnités, passant de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrière et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Une nouvelle modification de l'indice brut terminal est prévue en janvier 2018.

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 fixant le montant des indemnités et faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015. Une nouvelle délibération est donc nécessaire.

Pour information, M. le Maire précise le montant des indemnités allouées aux élus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Maire : 31 % de l'indice 1015 ; 1185,53 € brut, 1045,64 € net ;
- Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015 : 315,50 € brut, 278,27 €

Il indique les montants au 1<sup>er</sup> janvier 2017, au cas où le calcul se ferait sur la base de l'indice 1022 :

- Maire : 31 % de l'indice 1022 ; 1192,75 € brut, 1052 € net ;
- Adjoint : 8,25 % de l'indice 1022 : 317,42 € brut, 279,96 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (par 9 voix pour, le maire et les adjoints s'étant abstenus) décide, avec effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer comme suit le montant des indemnités de fonction de maire et d'adjoints aux taux suivants :

Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1<sup>er</sup> Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2<sup>ème</sup> Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

3<sup>ème</sup> Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

#### 10. Photocopieur.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location et le contrat de maintenance pour le photocopieur de la mairie (DCC 2725) conclus avec les Ets CONTY se terminent en mai 2017. M. le Maire propose donc de changer le photocopieur.

Après analyse des offres de plusieurs fournisseurs, M. le Maire propose de retenir celle des Ets CONTY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre des Ets CONTY pour la fourniture d'un copieur « multifonction numérique TA 2506 CI », moyennant un loyer de 144 € par trimestre pendant 5 ans et un contrat de maintenance à 3,50 € HT de coût copie noir et blanc les 1000 pages et à 35 € HT les 1000 pages couleur et d'autoriser le Maire à signer les contrats de location et de maintenance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 15